

## Budget 2016

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune.

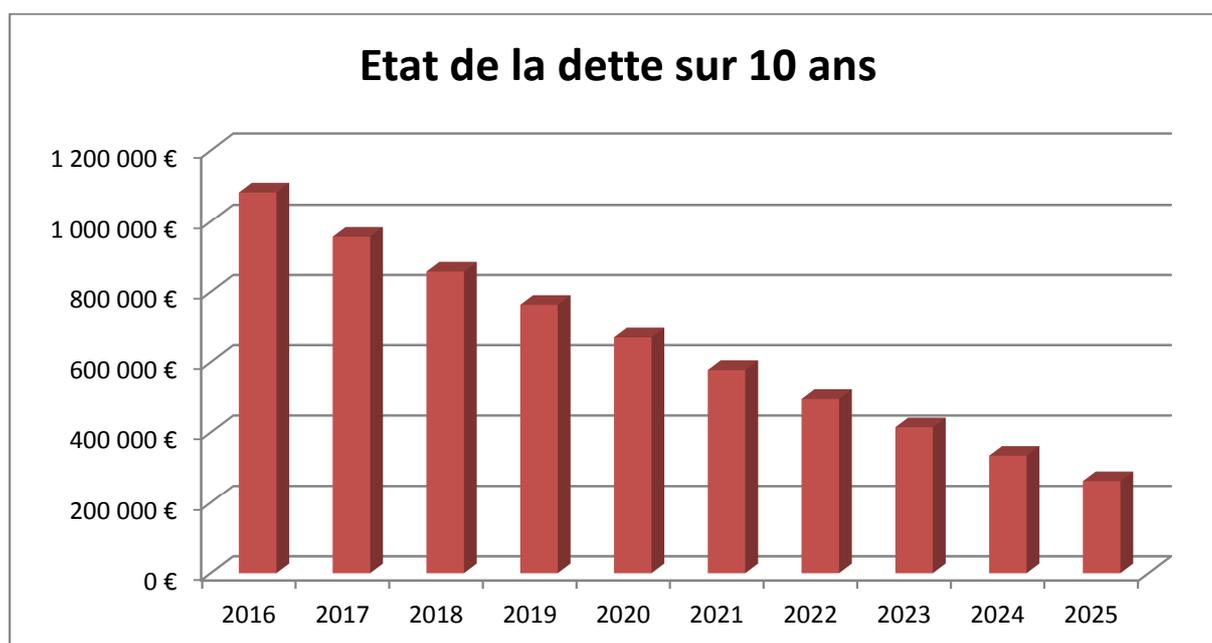
C'est un acte de prévision, un document dans lequel sont énoncés des projets et non un recueil de réalisations.

Il permet d'évaluer l'ensemble des recettes et dépenses à réaliser sur l'année à venir.

C'est également un acte d'autorisation car le budget est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Pour résumer, c'est l'élément fondamental de la vie financière de la commune.

### Etat de la dette



Ce graphique permet de connaître le capital restant dû sur les emprunts de la commune dans les dix prochaines années. Sur cette période, les financements échus correspondent à différents investissements réalisés en 2005 et 2011, ainsi que des programmes de voirie.

Ce suivi permet à la commune d'anticiper son budget sur les années à venir et ainsi se refinancer, tout en respectant les ratios financiers et critères d'endettement.

## Capacité d'autofinancement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.

C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

**CAF brute** = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015
380 821.40	300 319.52

**CAF nette** = CAF brute – remboursement en capital de la dette

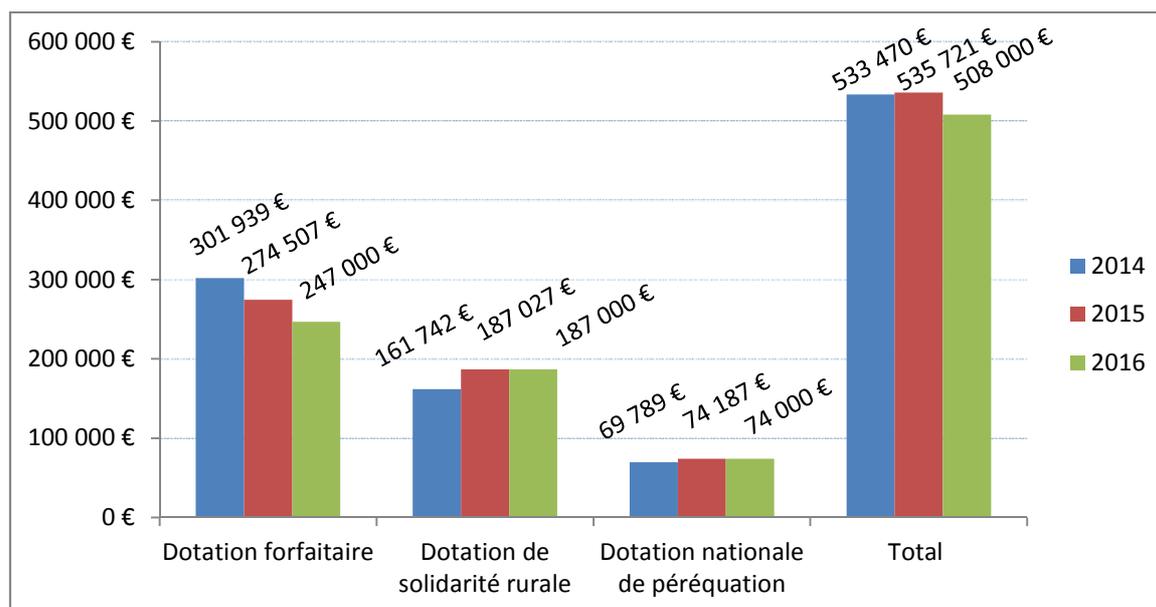
2014	2015
192 229.09	98 124.78

## Ratios financiers

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

	2012	2013	2014	2015
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0.97	0.97	0.88	0.94
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	1.04	0.96	0.92	0.69
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0.55	0.58	0.58	0.59

## Dotations de l'Etat



La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie de la commune.

La dotation de solidarité rurale concerne principalement les petites communes. Son but est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la commune. Celle-ci est calculée via un indice qui reprend notamment les revenus des habitants.

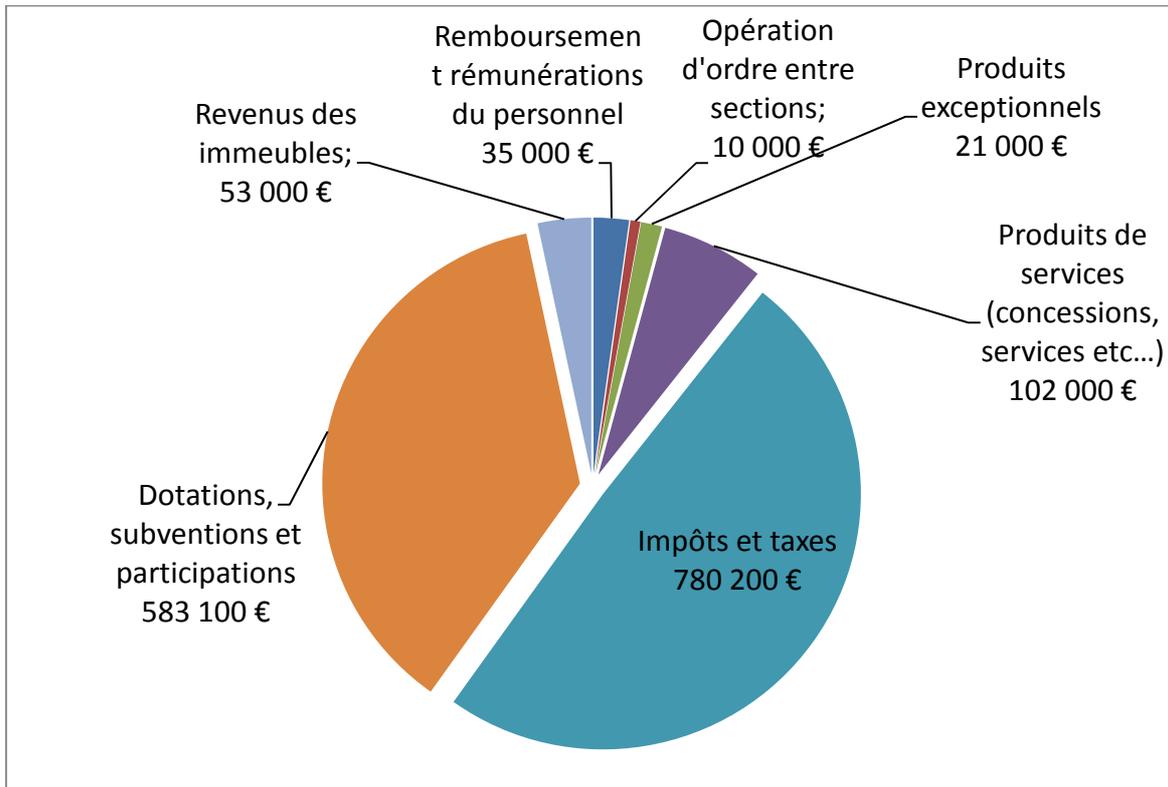
La dotation nationale de péréquation permet de réduire les écarts de richesse, donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales via un mécanisme de redistribution. Selon l'Observatoire des finances, 5% des collectivités (soit environ 1800 communes) posséderaient 80% des bases de la taxe professionnelle.

L'objectif de cette dotation est donc de réduire les écarts entre les collectivités.

## Fonctionnement

### Recettes (1 584 300€)

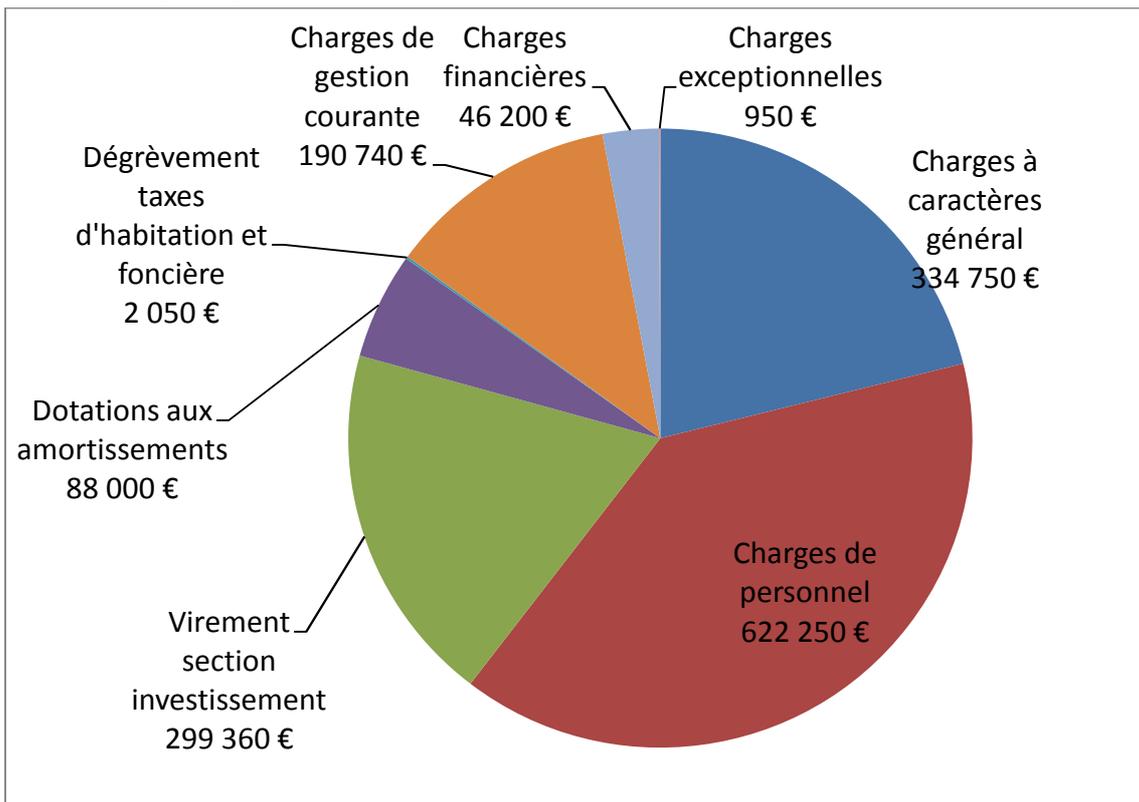
Elles sont principalement constituées des dotations et des différents impôts et taxes revenant à la commune.



### Dépenses (1 584 300€)

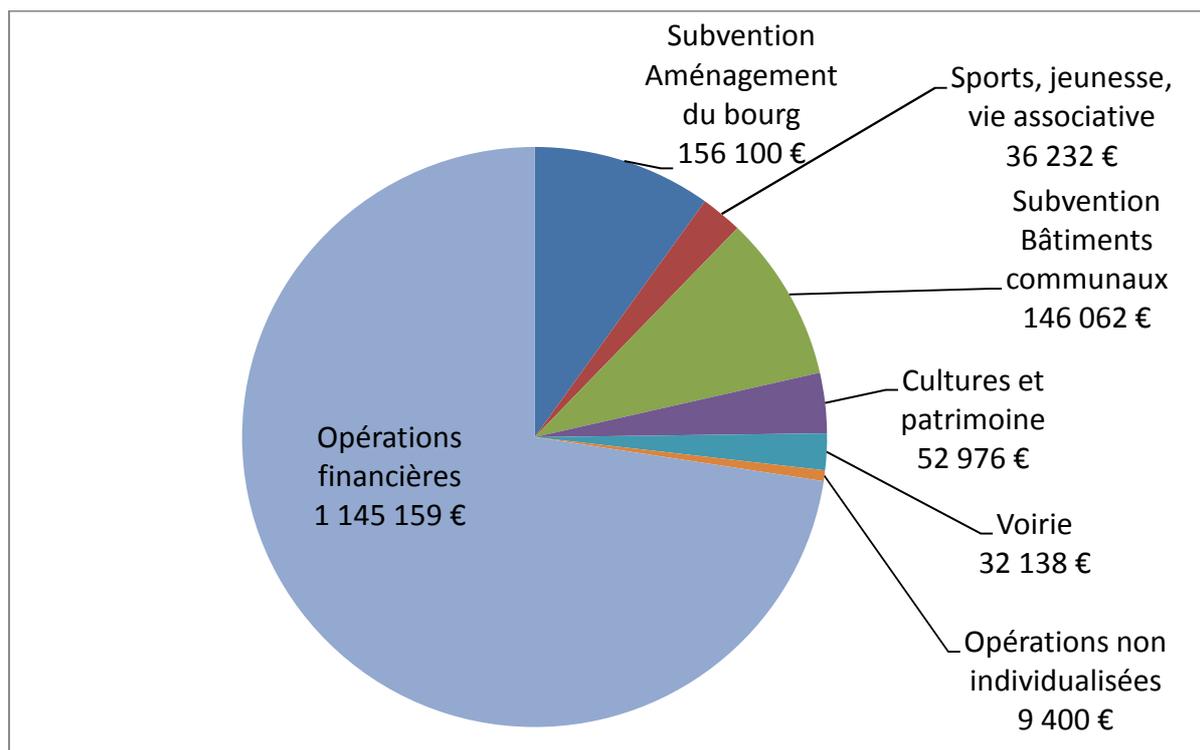
Les charges de personnel représentent le poste le plus important dans le budget, suivi des charges de fonctionnement.

Une fois toutes les charges réglées, un virement est effectué à la section investissement.



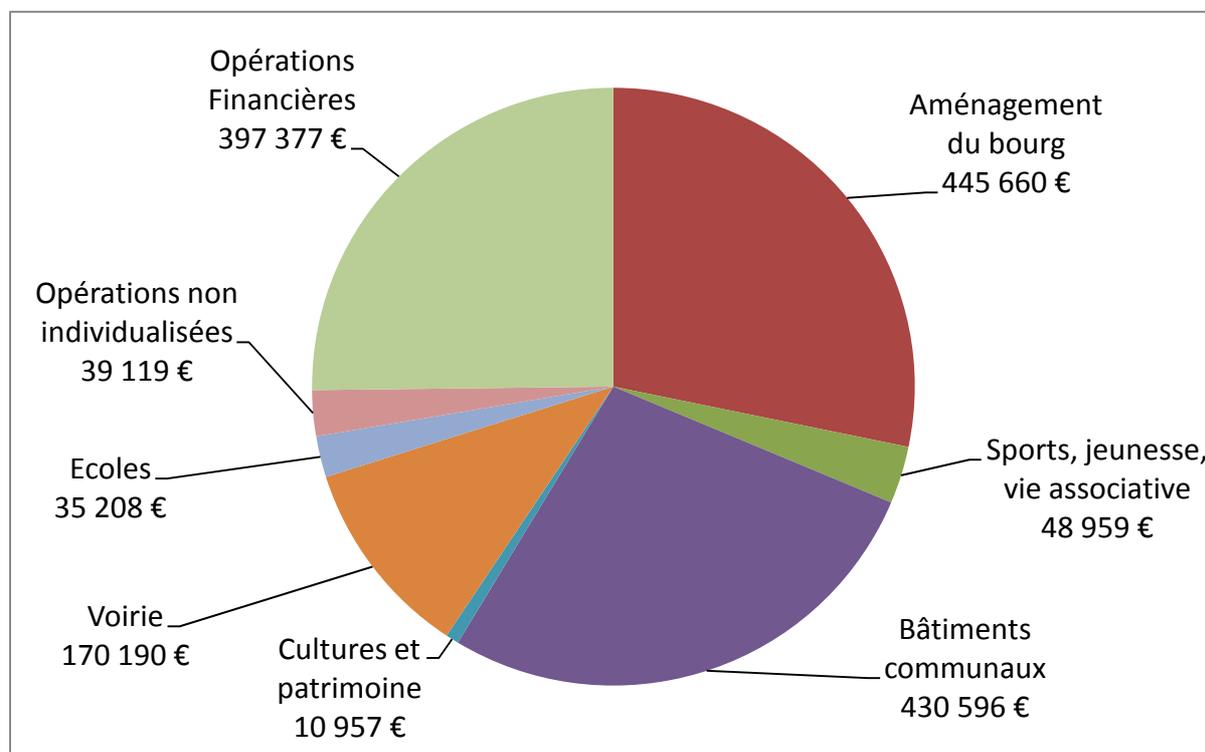
## Investissement :

Recettes (1 578 066€)



Dépenses (1 578 066€)

Les principaux investissements à réaliser concernent l'aménagement du bourg avec notamment la rénovation de la rue du Menez-Bre. Pour les bâtiments communaux, il s'agit de continuer l'aménagement des ateliers services techniques et la création de la chaufferie bois, alimentant en chauffage différents bâtiments.



## **Assainissement Collectif**

Il y a près de 20 ans, les investissements réalisés sur les réseaux et la station d'épuration intégraient le traitement des effluents de la salaison Keltia qui rejetait 40000m<sup>3</sup>/an à l'assainissement collectif (alors que les particuliers rejetaient 30 000 à 35 000m<sup>3</sup>/an à ce même réseau). Le départ de la salaison Keltia en 2002 a provoqué un déséquilibre de notre budget d'assainissement collectif que les élus s'efforcent de réduire en relevant les tarifs de 3%/an pour tendre vers l'équilibre. La mise en place de la Taxe Professionnelle Unique avait conduit au versement de la Taxe Professionnelle à la communauté de communes et à la mise en place de l'Allocation de Compensation versée par la Communauté de communes aux communes pour leur assurer la compensation de TP à hauteur de leurs recettes de 2001. De ce fait, Péder nec perçoit chaque année une compensation TP de 201 892€ dont 38 302€ pour la salaison Keltia ; les élus ont décidé les années passées d'utiliser 20 000€ de ce montant pour équilibrer le budget annexe assainissement et ainsi utiliser une partie de la compensation Keltia pour financer les travaux d'assainissement qui avaient été nécessaires pour traiter les rejets de la salaison.